



ATTESTATION

CORONAVIRUS

Je soussigné, Gérard LIOT, Maire de la commune d'Aussac-Vadalle, atteste par la présente que madame Catherine Josseaume, Aide à domicile et aide-soignante diplômée, ne peut exercer son activité en télétravail et doit se rendre sur la commune d'Aussac-Vadalle pour assurer des prestations de soins et de services à la personne chez madame Debeaulieu Madeleine demeurant au 21 rue de la république à Vadalle et chez monsieur Bouchet Roger demeurant au 11 rue du château d'eau à Aussac.

Cette attestation est établie pour que madame Catherine Josseaume établisse une attestation dérogatoire en application de l'article 1er du décret du 16 mars 2020 portant réglementation des déplacements dans le cadre de la lutte contre la propagation du virus Covid-19.

Fait à AUSSAC-VADALLE, le 20 mars 2020

Le Maire,
Gérard LIOT

Le Maire,
Gérard LIOT